



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DES VOSGES**

Secrétariat général

**Décision de subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental des territoires,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.561-1 à L.561.5 et L.562-1 à L.562-9 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2015-1034 et n°2015-1036 du 18 mai 2015 donnant délégation de signature à M. Yann DACQUAY, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,

DECIDE :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée au secrétaire général, à l'effet de signer tout acte, pièce comptable et certification relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes au titre des opérations suivantes : engagement, liquidation, ordonnancement, paiement et ordres de recouvrer.

En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Matthieu GRIVEL, adjoint au secrétaire général.

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée à la cheffe du bureau financier et logistique (BFL) à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences et dans la limite des autorisations notifiées, les pièces comptables et certifications relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du BFL, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Fortuna BOUBOUNE, adjointe à la cheffe du bureau et responsable du volet financier.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à la cheffe du service environnement et risques ainsi qu'à son adjointe, à l'effet de signer tout acte, pièce comptable et certification relatifs à l'ordonnancement des dépenses au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit "Fonds Barrière".

Article 4 : Les personnes nommément désignées à l'annexe 1 ont délégation de signature pour valider, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable, les actes initiés dans les progiciels métiers interfacés avec Chorus.

Les spécimens de signature nécessaires à l'accréditation font l'objet de fiches individualisées transmises au comptable assignataire.

Article 5 : Hormis pour le programme 135 qui fait l'objet d'une procédure particulière, les engagements de dépenses d'un montant supérieur à 5 000 € feront l'objet d'un visa préalable du directeur départemental des territoires ou de son adjoint ou du délégataire visé à l'article 1.

Article 6 : Les personnes nommément désignées ci-après sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

Sur le budget opérationnel de programme 333 :

- Mme Danièle HOLVECK, pour un montant maximum annuel de 25 000 € ;
- Mme Sanja KATIC, pour un montant maximum annuel de 20 000 € ;
- M. Didier GILLET, pour un montant maximum annuel de 5 000 € ;
- M. Hervé JACQUEMIN, pour un montant maximum annuel de 5 000 € ;
- M. Yann DACQUAY, pour un montant maximum annuel de 1 000 €.

Sur le budget opérationnel de programme 207 :

- M. Gilles HARROUE, pour un montant maximum annuel de 5 000 € ;

Sur le budget opérationnel de programme 113 :

- M. André THOUVENIN, pour un montant maximal annuel de 3 500 €.

Article 7 : La présente décision est exécutoire à compter de la date de sa signature et abroge la décision précédente du 23 septembre 2015.

Article 8 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 02 juin 2016

Le directeur départemental des territoires,


Yann DACQUAY

Destinataires :

- M. le Préfet des Vosges
- M. le Directeur départemental des finances publiques des Vosges
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental adjoint des territoires
- M. le Secrétaire général de la DDT
- Mme la Cheffe du bureau financier et logistique
- M. le Responsable du CPCM – DREAL Lorraine
- Agents concernés

Annexe 1

Déléataires au titre de l'ordonnancement secondaire

A - Utilisateurs de licences Chorus en tant que service prescripteur - sphère responsable d'unité opérationnelle (RUO)

Licence transactionnelle :

Prénom	Nom	Fonction
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique
Fortuna	BOUBOUNE	Adjointe à la cheffe du bureau financier et logistique - responsable du volet financier

B - Utilisateurs des applications interfacées avec Chorus

Dépenses / Chorus-formulaires (demande d'achat, demande de subvention, constatation du service fait)

Prénom	Nom	Fonction
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique (saisie et validation)
Fortuna	BOUBOUNE	Adjointe à la cheffe du bureau financier et logistique - responsable du volet financier (saisie et validation)
Myriam	DEMURGER	Gestionnaire comptable (saisie et validation)

Dépenses / Chorus DT

Prénom	Nom	Fonction
Myriam	DEMURGER	Gestionnaire budget
Fortuna	BOUBOUNE	Gestionnaire budget
Sanja	KATIC	Gestionnaire valideur
Martine	COLIN	Service Gestionnaire
Bruno	COUTIER	Service Gestionnaire
Françoise	DAMAS	Service Gestionnaire
Sylviane	DECLERCQ	Service Gestionnaire
Catherine	GEHIN	Service Gestionnaire
Gilles	HARROUE	Service Gestionnaire
Marie-José	LAMBERT	Service Gestionnaire

Prénom	Nom	Fonction
Christine	LEDUC	Service Gestionnaire
Virginie	LONGATTE	Service Gestionnaire
Murielle	PAPELIER	Service Gestionnaire
Isabelle	VALDENAIRE	Service Gestionnaire
Germaine	VERPOEST	Service Gestionnaire
Laurence	ZUCCHI	Service Gestionnaire

Dépenses / GALION

Prénom	Nom	Fonction
Patricia	BISELX	Instructrice LLS (saisie et validation)
Maryline	MEXIQUE	Instructrice LLS (saisie et validation)

Recettes / Chorus

Prénom	Nom	Fonction
Françoise	FERRIN	Cheffe de l'antenne fiscalité
François	DIDIERJEAN	Adjoint à la cheffe d'antenne fiscalité

Recettes / ADS 2007

Prénom	Nom	Fonction
Françoise	FERRIN	Cheffe de l'antenne fiscalité
François	DIDIERJEAN	Adjoint à la cheffe d'antenne fiscalité